

Sans titre

N° 1454

PROCÉDURE CIVILE

Acte de procédure - Nullité - Irrégularité de fond -  
Définition - Défaut de pouvoir

Aux termes de l'article 117 du nouveau code de  
procédure civile, constitue une irrégularité de fond  
affectant la validité de l'acte le défaut de pouvoir  
d'une partie ou d'une personne figurant au procès comme  
représentant d'une personne morale.

C.A. Agen (1ère Ch.), 7 novembre 2005 - R.G. n°  
04/00989

M. Brignol, Pt. - MM. Tcherkez et Combes, Conseillers.

06-137